



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

000115

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Vincent Palomba
Tel : 04 92 30 56 80
Mél : vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **28 FEV. 2024**

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

Délégation territoriale de l'ARS

Service Santé Environnement

7 rue Pasteur

CS 30229

04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Objet : Avis consultation sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Senez

Mes services ont bien reçu en date du 07 février 2024 votre demande de consultation sur le projet de mise en conformité des captages de Font de Saule, de la Rate et des Auguiers destinés à la consommation humaine de la commune de Senez.

Après examen, j'émet un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique.

Cependant, les volumes sollicités sont supérieurs aux capacités de la ressource (cas des captages des Auguiers et Rate). Le besoin, recalculé sur une base de 150 l/pers/jour avec 4 mois d'occupation des résidences secondaires donne des résultats plus cohérents. Ces volumes restent supérieurs aux volumes prélevés actuellement par la commune (16 093 m³/an pour 2022), alors même que le rendement est à améliorer (seulement 56,1 % en 2022). Optimiser la disponibilité de la ressource constitue l'axe numéro 2 de la feuille de route préfectorale.

Les volumes qui seront autorisés pour les captages seront les suivants :

Captage	Débit max instantané (l/s)	Volume moyen journalier (m ³ /jr)	Volume max journalier (m ³ /jr)	Volume max annuel (m ³ /an)	Volume maximum annuel pour l'ensemble des captages (m ³ /an)
Font du Saule	0,35	22	27	8 000	31 700
Aguiers	0,45	26	36	9 500	
Rate	0,7	38	54	14 200	

Les compteurs sont installés depuis 2017 et il a été constaté une baisse des volumes distribués, ce qui est une bonne chose pour la ressource. Il sera cependant nécessaire de faire les démarches en vue de trouver une ressource de substitution à la source de la Rate pour l'alimentation de l'UDI du village.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN

